

MOTION OUTRE-MER | ÉTRANGER

PRÉSIDIÉE PAR BAPTISTE LARCHER

Co-présidée par :
Muriel WENDLING

Rédacteur-trices :
Marie-Laure ADAM
Jimmy VILLERONCE
Maheanu'u ROUTHIER
Baco CHARAFIDINI
Sabina TORRES
Olivier PERLES



Le congrès national du SNETAA-FO, réuni du 16 au 20 mai 2022 à Ronces-les-Bains, constate, qu'outre les besoins spécifiques propres à chaque entité (COM et DROM), celles-ci sont confrontées à des problématiques communes : problèmes de violence, manque de personnel, manque de moyens matériels, suppression de postes, développement massif du recrutement de contractuels, diminution des places en SEGPA, suppression des CAP au profit des bac pro, ...

Cela nous conduit à exiger :

- la réhabilitation et la création d'établissements à taille humaine et adaptés aux conditions climatiques ;
- la dotation de tous les établissements publics d'enseignement du second degré de moyens en personnels, recrutés avec de réelles perspectives de rémunération et de carrière ;
- l'élaboration de parcours de formation ambitieux et porteur d'emplois dans tous les outre-mer.

Le congrès national du SNETAA-FO insiste particulièrement sur l'urgence de prendre en compte les énormes besoins en capacité d'accueil d'élèves demandeurs de formation professionnelle initiale. Par ailleurs, les bouleversements géopolitiques et économiques des pays voisins des TOM et DROM entraînent une immigration importante vers ces derniers. Le congrès national du SNETAA-FO demande donc la création ou le renforcement de dispositifs pédagogiques spécifiques destinés aux élèves ne maîtrisant pas la langue française ainsi qu'une dotation horaire supplémentaire en français.

POLITIQUES PUBLIQUES

Le SNETAA-FO exige que les dotations globales de compensation versées aux collectivités soient contractualisées afin d'être réellement affectées à des investissements dans les EPLE.

CONTRÔLE ET FORMATION PÉDAGOGIQUE

Le congrès national du SNETAA-FO continue de déplorer que l'éloignement de nos DROM et COM et leurs spécificités géographiques soient un obstacle à la formation et au bon déroulement de la carrière des enseignants (manque d'inspecteurs, absence des entretiens de carrière sans possibilité de report) (lié notamment au manque d'inspecteurs)

TRAITEMENTS-PENSIONS

Le congrès national du SNETAA-FO exige a minima le maintien des différents taux d'indexation actuels des traitements des personnels et que le même taux d'indexation soit attribué aux pensions.

Le congrès national du SNETAA-FO demande un réexamen des textes relatifs

aux conditions de « désindexation » des traitements, afin qu'en cas de sortie momentanée du territoire d'affectation faite par nécessité (maladie) ou pour l'exercice d'un droit (formation, mission, concours, congé administratif, etc.), il ne soit plus procédé à la désindexation du traitement du fonctionnaire.

Le congrès national du SNETAA-FO exige le maintien de la bonification de dépaysement (article L. 12 a du Code des pensions civiles et militaires de retraite)

DIVERS

La durée des séjours dans les COM et POM

Le congrès national du SNETAA-FO demande :

- le retour à une durée du séjour de 3 ans, renouvelable une fois en lieu et place des 2 ans actuels ;
- le renouvellement de séjour par tacite reconduction ;
- le droit de prolonger le séjour d'un an pour permettre d'atteindre l'âge de la retraite et/ou pour ajuster les séjours entre conjoints.

Dans le cas d'un refus de renouvellement, le SNETAA-FO exige que toutes les remises à disposition des agents à l'issue d'un premier séjour soient toujours motivées et traitées en toute transparence et que cette décision soit transmise au moins trois mois avant l'ouverture du mouvement interacadémique.

Le congrès national du SNETAA-FO affirme son attachement au barème comme seul critère de sélection des collègues pour une mise à disposition. Il demande que soit

redéfinie la situation administrative des collègues Polynésiens dont les IMM ont été reconnus afin que leur mise à disposition soit changée en nomination pérenne.

Les demandes de reconnaissance du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM)

Le congrès national du SNETAA-FO exige que les critères d'attribution du CIMM soient clarifiés. L'État doit réaffirmer sa compétence unique dans l'attribution du CIMM.

Le SNETAA-FO exige un arbitrage national sur toutes les demandes de CIMM et réclame que les demandes des personnels stagiaires soient traitées dans un délai de 3 mois.

Le recrutement des personnels non titulaires

Le congrès national du SNETAA-FO s'oppose au recrutement intensif de contractuels à la place de titulaires.

Cette politique de précarisation du métier d'enseignant dessert l'image de notre métier, son attractivité et donc la pérennité de nos statuts.

L'affectation et/ou la réaffectation des stagiaires et personnels titulaires

Le congrès national du SNETAA-FO exige la mise en place systématique de journées d'accueil des personnels nouveaux arrivants de manière à organiser et garantir les meilleures conditions d'intégration dans leur nouveau poste.

Le congrès national du SNETAA-FO demande que les stagiaires et les néo-titulaires qui le souhaitent soient affectés dans les DROM et COM où se situe leur CIMM.

Le SNETAA-FO exige la création d'une indemnité spécifique destinée aux stagiaires ayant passé le concours en outre-mer et affectés hors de leur département.

Le SNETAA-FO exige également, dans le cadre des mutations inter, notamment pour les disciplines déficitaires, une analyse plus profonde des situations personnelles et familiales des collègues qui exercent hors de leur académie et qui souhaitent regagner leur territoire, afin d'éviter les démissions et les drames.

Pour les personnels mis à disposition, nous exigeons également le maintien de la garantie de réintégration de l'agent dans son académie d'origine. De même, les personnels mutés à Mayotte doivent garder le bénéfice de leur académie d'origine.

Le congrès national du SNETAA-FO demande par ailleurs l'ouverture de postes de titulaires sur zone de remplacement (TZR).

Les rapports État-Territoires

Le congrès national du SNETAA-FO constate et déplore le désengagement de l'État et réaffirme le caractère national de l'Éducation. La prééminence des décisions de l'État doit être garantie dans tous les Territoires (sécurité, circulaires ministérielles, textes pédagogiques...).

Calendrier scolaire

Le SNETAA-FO exige un calendrier scolaire adapté aux conditions climatiques dans toutes les outre-mer.

La pédagogie

Le congrès national du SNETAA-FO exige l'augmentation et la diversification de l'offre de formation professionnelle (en





priorité en CAP et jusqu'à la licence professionnelle) initiale publique et laïque, seul moyen d'assurer l'insertion économique des jeunes et de lutter contre le chômage et l'exclusion. Dans le même ordre d'idée, nous demandons l'augmentation des places offertes en SEGPA.

Le congrès national du SNETAA-FO déplore la suppression des classes d'ALP en Nouvelle-Calédonie et des CETAD de Polynésie et de Wallis-et-Futuna qui répondent aux besoins des élèves iliens. Le SNETAA-FO s'est battu et continuera à se battre pour le rétablissement de ces structures qui garantissent à tous les jeunes de ces territoires l'accès à des « compétences de proximité » et exige le maintien des passerelles vers les formations dans les lycées professionnels.

Il demandera aussi la reconnaissance de la fonction de coordinateur de CETAD ou d'ALP avec la NBI afférente, cette fonction de coordinateur devant être réservée aux PLP.

LES SITUATIONS PARTICULIÈRES

EN POLYNÉSIE FRANÇAISE : le SNETAA-FO réaffirme son attachement à une gestion directe de l'État des traitements et des carrières. Il réfute tout amalgame sur le transfert des compétences et le caractère national de la fonction publique. Il s'opposera à toute volonté de territorialisation

de la fonction publique d'État.

EN NOUVELLE-CALÉDONIE : le SNETAA-FO restera vigilant pour que le transfert de compétences et de services ne corresponde pas à un désengagement de la Nation sur sa mission d'éducation, même si ce territoire a un statut particulier dans la République.

Pour ces deux territoires, le SNETAA-FO restera vigilant sur le maintien des compétences de l'État dans les domaines suivants : la délivrance des diplômes, la définition des programmes scolaires, le contrôle a priori du recrutement et de la formation des personnels, le contrôle et l'animation pédagogique.

Le congrès national du SNETAA-FO exige que des moyens supplémentaires soient systématiquement attribués pour la mise en œuvre des adaptations des programmes en outre-mer.

Le SNETAA-FO exige que la mise à disposition globale et gratuite pour les services en charge des compétences de l'enseignement secondaire public soit pérennisée.

Prise en compte du statut d'île montagne pour la Corse

Le congrès national du SNETAA-FO constate que par sa situation insulaire et géographique, l'académie de la Corse rencontre des problématiques similaires aux territoires d'outre-mer : desserte coûteuse, peu ou pas de transports en commun utilisables au quotidien sur l'île, cherté de vie.

Le congrès national du SNETAA-FO demande la pleine reconnaissance financière de ces particularités.

Le congrès national du SNETAA-FO demande que tous les moyens soient attribués au développement de la langue Corse.

Le dispositif à l'étranger

Le congrès national du SNETAA-FO demande que les PLP puissent accéder à tous les emplois offerts par l'AEFE, la MLF, dans les Instituts culturels et les Alliances françaises, pour lesquels ils ont les compétences requises.

Le congrès national du SNETAA-FO exige

le maintien de commissions consultatives de recrutement transparentes et paritaires.

Le congrès national du SNETAA-FO demande, comme pour les outre-mer la mise en place de journées d'accueil des néo-recrutés de manière à organiser et garantir les meilleures conditions d'intégration dans leur nouveau poste.

Il demande la fin du bornage des contrats à 6 ans et le maintien des postes en détachement.

Le congrès national du SNETAA-FO exige que les personnels aient les mêmes primes et indemnités que celles versées au personnel en France et que les salaires des personnels de droit local soient revalorisés.

Le congrès national du SNETAA-FO dénonce les restrictions budgétaires imposées à l'enseignement français à l'étranger qui entraînent la fermeture de nombreux postes de professeurs détachés et renforcent le recrutement local. Ce dernier est synonyme de précarité pour les enseignants et provoquera à terme une augmentation des frais de scolarité remettant alors en question la mission de service public assurée par l'enseignement français à l'étranger. En conséquence, le congrès national du SNETAA-FO demande, a minima, le rétablissement des moyens initiaux pour les budgets futurs.

GLOSSAIRE

AEFE : agence pour l'enseignement français à l'étranger

ALP : annexe de lycée professionnel

AO : académie d'origine

CETAD : centre d'éducation en technologie approprié au développement

CIMM : centre des intérêts matériels et moraux

COM : collectivité d'outre-mer

DROM : département et région d'outre-mer

MLF : mission laïque française

NBI : nouvelle modification indiciaire